

Procès-verbal du Conseil Municipal Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL Séance du 22 juillet 2020

Convoqués le 16 Juillet 2020

Affiché le 16 Juillet 2020

L'an deux mil vingt le vingt-deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : Mmes BESLAND, DASSÉ, GRIHARD, HUBERT, JARDIN, JEULAND, LOUYER, NEDJAAÏ, PLUMAIL, Mrs CHAUVET, CAHU, COLLIN, GOUPIL, HARAULT, HÉDIN

Secrétaire de séance : Mme Cathy HUBERT

Procès-verbal de la séance du 02/07/2020 :

Dans le point « Accueil des gens du voyage », Mme DASSÉ précise qu'elle n'a pas voté « pour » mais « contre ».

En revanche, elle a voté « pour » la restauration des vestiaires de football.

Le reste du compte-rendu est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR :

1) Affectation des résultats 2019 du budget de la commune

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter :

- ☞ l'excédent de fonctionnement 293 196.75 € de la manière suivante
- compte R002 report pour 158 866.00 €
- compte 1068 réserve pour 134 330.75 €

2) Affectation des résultats 2019 du budget du service d'eau potable

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter :

- ☞ l'excédent de fonctionnement 79 492.01 € de la manière suivante
- compte R002 report pour 79 492.01 €

3) Affectation des résultats 2019 du budget du service assainissement collectif

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter :

- ☞ l'excédent de fonctionnement 21 069.81 € de la manière suivante
- compte R002 report pour 21 069.81 €

4) Vote du budget 2020 de la communes

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2020 :

✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes

✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.

Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Reports	002 Résultat de fonctionnement reporté		158 866.00 €
Vote	Crédit de fonctionnement	612 782.03 €	453 916.03 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		612 782.03 €	612 782.03 €

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Reports	Restes à réaliser 2018	83 170.00 €	
	001 Solde d'exécution négatif reporté	51 160.75 €	
Vote	Crédit d'investissement	309 772.39 €	444 103.14 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		444 103.14 €	444 103.14 €

TOTAL BUDGET 2020		DÉPENSES	RECETTES
		1 056 885.17 €	1 056 885.17 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2020 de la commune tel que présenté.

5) Vote du budget 2020 du service d'eau potable

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du service d'eau potable 2020 :

✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes

✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.

Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Report	002 résultat de fonctionnement reporté		79 492.01 €
Vote	Crédit de fonctionnement	150 880.60 €	71 388.59 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		150 880.60 €	150 880.60 €
INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Report	Restes à réaliser	4 500.00 €	
Report	001 résultat d'investissement reporté	24 891.72 €	
Vote	Crédit d'investissement	26 043.70 €	55 435.42 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		55 435.42 €	55 435.42 €
TOTAL BUDGET 2020		206 316.02 €	206 316.02 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget 2020 du service d'eau potable tel que présenté.

6) Vote du budget 2020 du service d'assainissement collectif

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du service d'assainissement collectif 2020 :

✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes

✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.

Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Report	002 résultat de fonctionnement reporté		21 069.81 €
Vote	Crédit de fonctionnement	33 586.81 €	12 517.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		33 586.81 €	33 586.81 €

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Report	001 résultat d'investissement reporté		69 859.55
Vote	Crédit d'investissement	74 891.36 €	5 031.81 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		74 891.36 €	74 891.36 €
TOTAL BUDGET 2020		DÉPENSES 108 478.17 €	RECETTES 108 478.17 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget 2020 du service d'assainissement collectif tel que présenté.

7 Vote du budget 2020 du lotissement résidence du Lavoir

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du lotissement de la résidence du Lavoir pour 2020 :

✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes

✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.

Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit de fonctionnement	43 953.82 €	43 953.82 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		43 953.82 €	43 953.82 €

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit d'investissement	43 948.82 €	43 948.82 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		43 948.82 €	43 948.82 €
		DÉPENSES	RECETTES

TOTAL BUDGET 2020	87 902.64 €	87 902.64 €
--------------------------	--------------------	--------------------

8) Vote du budget du lotissement de la résidence de la Source

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du lotissement de la résidence de la Source 2020 :

✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes

✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.

Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit de fonctionnement	21 575.34 €	12 517.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		21 575.34 €	21 575.34 €

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit d'investissement	21 150.46 €	21 150.46 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		21 150.46 €	21 150.46 €
TOTAL BUDGET 2020		DÉPENSES 42 725.80 €	RECETTES 42 725.80 €

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget 2020 du lotissement résidence de la Source tel que présenté.

9) Vote du budget 2020 du lotissement de la résidence Source 3

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget du lotissement de la résidence de la Source 3 pour 2020 :

✓ Section de fonctionnement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes

✓ Section d'investissement, chapitre par chapitre, article par article, tant pour les dépenses que les recettes.

Il s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit de fonctionnement	72 425.92 €	72 425.92 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		72 425.92 €	72 425.92 €

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
Vote	Crédit d'investissement	72 420.92 €	72 420.92 €
TOTAL D'INVESTISSEMENT		72 420.92 €	72 420.92 €
TOTAL BUDGET 2020		DÉPENSES 144 846.84 €	RECETTES 144 846.84 €

10) Indemnités de gardiennage de l'église 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la circulaire préfectorale en date du 07 Avril 2020 concernant les indemnités pour le gardiennage des églises communales.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 07 Mars 2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci (Circulaire du 25 janvier 2012 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales – IOC D 1100853 C).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 479,86 € pour l'année 2020 ; cette indemnité sera versée à Madame Bernadette ROSSIGNOL, domiciliée 23 rue de la Tarotière à La Chapelle-au-Riboul, qui assure le gardiennage de l'église.

11) Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal, il y a donc lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID. A cet effet, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à proposer aux services fiscaux 24 commissaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** les contribuables suivants à proposer à l'administration des contributions directes :

M. CHAUVET LAURENT	45 ans	LA MELTIÈRE
MME JOURDAN HÉLÈNE	68 ans	LA CROIX DE FER
M. BOUHOURS ALAIN	50 ans	LA MÉNAGÈRE
M. DEROUT DOMINIQUE	53 ans	CHÊNE CUTTE
M. POISSON THIERRY	61 ans	LA CHESNAIE
M. POTTIER GILBERT	87 ans	LA VANNERIE
MME LORGERIE MARINA	22 ans	LE TERTRE
MME JOURDAN ODETTE	74 ans	2, PLACE DE L'ÉGLISE
M. BONNETON DANIEL	70 ans	LA LANDELLE
MME BOURGAULT SÉVERINE	46 ans	LES BOULAYS
MME RONDEAU HÉLÈNE	83 ans	1, RUE DES CERISIERS
M. CLOUET VALENTIN	21 ans	LA MEULAYÈRE
M. HAMARD AYMERIC	24 ans	MOULIN DE CHÊNE CUTTE

MME CIBOIS MARIE-LOU	25 ans	2, RUE DU LAVOIR
M. ROULAND ALAIN	66 ans	4, RUE BEAUSOLEIL
M. BRUNET CHARLES	30 ans	8, RUE DE LA FOCHETIÈRE
M. HAMMOUCHE NICOLAS	40 ans	4, RÉSIDENCE DE LA SOURCE
MME VIEL CATHERINE	65 ans	LA GARE
M. GALLAND BERNARD	50 ans	2, RUE DE LA TAROTTIÈRE
M. PLUMAIL GÉRARD	64 ans	LA GARE
M. TOURNEUX JONATHAN	33 ans	14, PLACE DE L'ÉGLISE
M. CHOQUET PATRICE	58 ans	3 CHEMIN DE LA GROTTÉ
M. BEUDIN Michel	55 ans	L'Orangère 53640 HARDANGES
M. LOUPIL STÉPHANE	49 ans	LA GUINEBAUDIÈRE 53160 CHAMPGENÉTEUX

12) Désignation des représentants au syndicat de Territoire d'Énergie Mayenne

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que deux représentants doivent être désignés pour siéger à la commission du Syndicat Territoire d'Énergie Mayenne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** en qualité de :
 - **TITULAIRE** : Monsieur Jérôme HARAULT domicilié la Bigottière 53440 LA CHAPELLE-AU-RIBOUL ;
 - **SUPPLÉANT** : Monsieur Olivier CAHU domicilié 6 impasse Saint-Yves 53440 LA CHAPELLE-AU-RIBOUL

13) Achat d'une machine à laver pour le logement des jeunes travailleurs

Le logement des jeunes travailleurs n'étant pas équipé de machine à laver, Madame THARREAU propose de vendre à la commune une machine à laver d'occasion au prix de 80 euros. Accord du conseil municipal.

17) Compte-rendu des commissions et syndicats

Conseil communautaire

- Élection du Président
- Élection des 11 vice-présidents

Cimetière

- Matinée citoyenne le samedi 08 août prochain pour l'entretien du cimetière

Commission Vivre Ensemble

- La matinée citoyenne du 18 juillet dernier a été un franc succès et a rassemblé environ 50 personnes.
- Proposition de publier des petites annonces, des annonces professionnelles, accord des élus.

18) Travaux en cours

Source 3 :

- Construction d'un mur au niveau du bassin d'orage
- Émulsion provisoire sur les routes

Rue de la Mairie :

- Lors du passage du nettoyeur à haute pression, le portail de Mme LADISLAS été endommagé. L'entreprise va fournir la peinture et l'employé communal va repeindre le portail.

- Des retouches sur les murs seront réalisées.

- Un devis d'un montant de 7 000 euros qui avait été accepté va être annulé. Les travaux afférents à ce devis seront pris en charge par le Département de la Mayenne.

- Les travaux seront terminés fin juillet.

Questions diverses :

*** Indemnités d'élus au 1^{er} adjoint sortant :**

Les indemnités du 1^{er} adjoint sortant lui avaient été indument supprimées à compter du 21 mars 2020.

Monsieur le Maire a été destinataire d'un courrier émanant de Monsieur le Préfet lui précisant qu'en l'absence de démission de l'élus et en l'absence de délibération du conseil approuvant la décision du Maire proposant de suspendre le versement des indemnités de l'élus, il n'était pas possible de supprimer les indemnités. Par conséquent, un mandat sera émis à l'encontre de Monsieur Serge ADAM comprenant le rappel des indemnités de mars, du 21 au 31. Du mois d'avril en entier et du 1^{er} au 27 mai inclus. Accord du conseil municipal.

*** Demande de busage :**

Les propriétaires du gîte la Lavandière avait déposé une demande de busage du fossé en face de la sortie de leur propriété.

Des élus sont allés voir sur place pour étudier le besoin éventuel de busage. Ils se sont prononcés de la façon suivante : 1 pour, 8 contre et 6 abstentions.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de busage.

*** Ribouldingue :**

Le Président de l'association CHAP'ASSO a décidé de maintenir le festival Ribouldingue qui doit se tenir les 4 et 5 septembre prochain en limitant les entrées.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le maintien du festival malgré la pandémie.

Après un vote avec 7 pour, 8 abstentions et 0 contre, le conseil municipal émet un avis favorable au déroulement du festival les 4 et 5 septembre tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Par ailleurs, la Mairie se laisse le droit d'annuler ce festival selon les directives des services de l'Agence Régionale de la Santé et de la Préfecture.

*** Fibre optique :**

Le dossier « diagnostic adresses » préparé par l'adjointe au Maire sortante, responsable de la fibre optique, ayant été refusé, il est nécessaire de refaire ce dossier dans les meilleurs délais.

Madame Odile NEDJAAÏ propose de demander à Monsieur François BEDOUET de Mayenne Communauté de venir en Mairie afin qu'il puisse expliquer ses attentes.

Prochain conseil municipal :

☞ Mercredi 02 Septembre 2020

Séance levée à 00h00